

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

22335619



Déposé
31-05-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0759495647

Nom

(en entier) : **TRYMO 3D**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Merckhof 110
: 4880 Aubel

Objet de l'acte : CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire à la résidence de Herstal, exerçant sa fonction dans la SRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège à Herstal, rue Hoyoux, 87, en date du 31 mai 2022, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « TRYMO 3D » ayant son siège à 4880 Aubel, rue de Merckhof, 110.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

1- Rapports

On omet.

2- Décision d'augmenter le capital.

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,00 €) pour le porter d'un million douze mille euros (1.012.000,00 €) à deux millions douze mille euros (2.012.000,00 €), sans émission de nouvelles actions, à souscrire en numéraire et à libérer immédiatement par l'actionnaire unique.

3- Droit de préférence.

On omet.

4- Souscription et libération de l'augmentation de capital - Rémunération.

On omet.

5- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital d'un million d'euros (1.000.000,00 €) est effectivement réalisée;
- le capital est actuellement de deux millions douze mille euros (2.012.000,00 €) représenté par 100 actions, sans désignation de valeur nominale.

II MODIFICATIONS AUX STATUTS

En conséquence des points qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

*« Le capital est fixé à deux millions douze mille euros (2.012.000,00 €).
Il est représenté par cent (100) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale. »*

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Jean-Michel GAUTHY, notaire associé de la SRL « GAUTHY & JACQUES, Notaires Associés »,
ayant son siège à 4040 Herstal, Rue Hoyoux, 87.

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comprenant 1 procuration.
- la coordination des statuts.